



« AU FIL DE LA TRANSITION » - Septembre 2022

Virage Energie Climat Pays de Loire

Table des matières

En vrac...	1
Etat d'alerte sur la dépendance européenne au lithium.....	3
PIIEC sur l'hydrogène : dix projets français seront soutenus à hauteur de 2,1 milliards d'euros	4
La décarbonation du secteur aérien devra intégrer un plafonnement du trafic, selon l'Ademe	4
Climat et énergie : en 2021, la France a accumulé plus de mauvaises notes que de bonnes	5
Énergies renouvelables : le projet de loi d'accélération engage un vaste chantier de simplifications	7
PLF 2023 : un budget en hausse, mais la chasse aux dépenses défavorables reste inachevée	9
Le gouvernement veut accélérer sur le nucléaire, les ONG réclament davantage de débat	10
Nucléaire : comment l'exécutif entend passer en force	12
EDF ou l'histoire d'une débâcle française	13
Réduire la consommation d'énergie de 10 % d'ici à 2024, un objectif atteignable selon l'association négaWatt.....	16
Loire-Atlantique. Électricité : la centrale de Cordemais à la rescousse pour passer l'hiver	17
Centrale de Cordemais. « C'est un retour en arrière »	18
Entretien. « Il faut se contenter de l'instant présent » : comment être écolo et garder le moral ?.....	19

En vrac...

- Le gouvernement a précisé la zone d'implantation du premier parc éolien flottant commercial (250 MW, 20 éoliennes) attendu pour 2030 en Bretagne au large de Belle-île. En parallèle, les travaux des fermes pilotes en Méditerranée se poursuivent à un bon rythme (Provence grand large, Éoliennes flottantes du golfe du Lion, Eolmed).
 - L'ONG Greenpeace a engagé un recours contre l'acte délégué européen qui inclut le gaz fossile et l'énergie nucléaire en tant qu'énergies de transition dans la [taxonomie des investissements verts](#).
- Dans une publication mise en ligne le 21 septembre, le think tank Terra Nova analyse les liens entre inflation et crise énergétique et fait part de ses propositions pour « *arriver à limiter l'inflation importée tout en poursuivant notre trajectoire de décarbonation* ».

https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/terra-nova_la-grande-conversation_inflation-et-crise-energetique-comment-surmonter-lepreuve_210922.pdf

Un extrait intéressant ci-dessous, au sujet des 20% « aisés » :

« Concernant les 20 % les plus aisés, si l'on veut combiner partage de l'effort et action en faveur de la neutralité carbone, l'idéal serait à minima de les **soustraire aux mesures de protection tarifaire mises en place ces derniers mois : ayant les moyens non seulement de payer leurs consommations au prix de marché mais aussi d'investir dans des équipements moins émetteurs, ils doivent être directement exposés à la hausse des prix de l'énergie.** En pratique, l'affaire est cependant moins simple qu'il n'y paraît, à moins de conjuguer, comme on l'a vu plus haut, baisse du bouclier tarifaire et augmentation du chèque énergie. Dans le même esprit, **toutes les mesures ciblant les équipements fortement émetteurs de gaz à effet de serre et liés à une consommation ostentatoire ou à des consommations d'énergie superflues devraient être développées.** Ainsi du malus au poids sur les véhicules thermiques proposé par la Convention citoyenne pour le climat et adopté dans la loi Climat et résilience, mais fixé à des niveaux encore beaucoup trop symboliques : il ne frappe aujourd'hui que les véhicules de plus de 1800 kg (et encore, de façon assez homéopathique), soit une infime minorité des modèles actuellement proposés sur le marché, le poids moyen d'un SUV se situant à 1500 kg. Ainsi également des bénéficiaires de l'indemnité kilométrique, qui devrait exclure de son champ les grosses cylindrées et les SUV. D'une manière générale, en l'absence d'une taxe carbone réellement progressive, toutes les consommations ostentatoires intensives en carbone devraient faire l'objet d'un examen particulier. **Cette orientation des politiques publiques n'est pas seulement pleinement justifiée sur le plan économique et écologique, elle l'est aussi d'un point de vue symbolique : il faut que chacun, dans les classes populaires et moyennes, puisse être assuré que tout le monde participe à l'effort, y compris les plus aisés. C'est aussi de cette façon que pourront se répandre de nouvelles normes sociales dans l'ensemble de la population** »

- **La manne budgétaire générée par l'éolien et le solaire n'en finit pas de grossir**

Le ministère de l'Economie estime que les recettes tirées des surprofits des producteurs d'énergie renouvelable devraient dépasser 8 milliards d'euros cette année, et au moins autant l'an prochain, du fait de la flambée des prix. Cela dépasse toutes les prévisions et devrait financer une partie du coût du bouclier tarifaire sur l'énergie.

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/la-manne-budgetaire-generee-par-leolien-et-le-solaire-nen-finit-pas-de-grossir-1786421>

- **En prévision de plusieurs hivers difficiles, le gouvernement anticipe les délestages et recadre ses services déconcentrés pour activer le levier des énergies renouvelables.**

Il enjoint aux préfets d'assurer la pleine mise en œuvre des objectifs (...) inscrits dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ». Dans le viseur du gouvernement figurent notamment quelque 15 gigawatts (GW) de projets encore en instruction, dont 10 GW pour le photovoltaïque et l'éolien, et 5 GW pour le gaz renouvelable.

Aucune instruction de dossier ne devrait plus excéder vingt-quatre mois, sauf en cas de « *situation très exceptionnelle* », dix-huit mois pour les demandes relatives au repowering.

les préfets devront transmettre, sous deux mois, puis tous les trois mois, un rapport sur tous les projets éoliens et photovoltaïques de plus de 5 MW, ainsi que sur tous les projets de méthanisation en instruction. Les projets à l'étude depuis plus d'un an devront, pour leur part, faire l'objet d'une analyse plus poussée sur leur situation et sur les solutions à y apporter

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/equilibre-systeme-energetique-renouvelables-etat-circulaire-prefecture-40319.php4>

- **Près de Saint-Nazaire. L'hydrogène pour stocker l'énergie verte**

Une plateforme sera testée à partir de jeudi 22 septembre, à Saint-Nazaire. C'est une première mondiale.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-nazaire-44600/pres-de-saint-nazaire-l-hydrogene-pour-stocker-l-energie-verte-0546712e-37fd-11ed-8ce0-a7ed58f597f6>

(...)Jeudi 22 septembre, à Saint-Nazaire, l'entreprise vendéenne Lhyfe lancera officiellement, avec Geps techno (Guérande), un prototype d'électrolyseur, capable de séparer l'oxygène et l'hydrogène présent dans l'eau de mer, grâce à l'énergie du vent.(...)

Geps Techno (23 salariés, 6 M€de chiffre d'affaires) déploie déjà ses procédés sur des dizaines de bouées intelligentes sur les océans du globe. Avec l'électrolyseur de Lhyfe, Wavegem embarquera deux systèmes houlomoteurs (vortex et flap) et deux éoliennes verticales expérimentales. « **L'électrolyseur de Lhyfe fonctionnera grâce à l'électricité de l'éolienne flottante Floatgen installée sur le site. Notre bouée fournira l'énergie pour la gestion (communication, surveillance...).** »

Lhyfe a mis au point son système de production d'hydrogène en partenariat avec les Chantiers de l'Atlantique. « **Nous pensons faire de l'hydrogène renouvelable en offshore une réalité, affirme l'industriel. Il s'agit d'une première mondiale, alors que les initiatives pour la production d'hydrogène en mer émergent dans tous les pays européens.** »

Etat d'alerte sur la dépendance européenne au lithium

Avec la voiture électrique, les besoins du Vieux Continent vont exploser, créant une dépendance plus forte encore qu'avec le pétrole. Les projets miniers lancés seront insuffisants. Inquiet, Bruxelles veut créer des réserves stratégiques.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/industrie-lourde/etat-dalerte-sur-la-dependance-europeenne-au-lithium-1851900>

(...) Les autorités européennes ont annoncé la disparition du moteur à combustion en 2035. D'ici à 2030, l'Europe aimerait réaliser 25 % de la production mondiale de batteries pour véhicules électriques contre 3 % en 2020. Près de 40 projets majeurs de méga-usines ont été annoncés sur le Vieux Continent. Une batterie de voiture électrique contenant en moyenne 10 kg de lithium selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande européenne d'« or blanc » va s'envoler.

(...) **Les trois premiers pays producteurs de lithium, l'Australie, le Chili et la Chine, contrôlaient 90 % de la production de la planète en 2019** contre un peu plus de 40 % pour les trois premiers acteurs du pétrole (Etats-Unis, Arabie saoudite et Russie) et un peu moins de 50 % pour le gaz naturel (Russie, Etats-Unis et Iran).

(...) L'Europe n'a pas vraiment réfléchi à l'approvisionnement des usines de batteries quand elle a imposé un virage rapide vers le véhicule électrique. Elle a pris une position politique sans avoir analysé dans le détail toutes ses conséquences.

(...)Bilan des courses ? « Les projets des juniors minières en Europe sont certes intéressants, mais difficiles et de tailles réduites. Il y aura peu d'élus », estime Christian Hocquard, géologue et économiste. D'après Eramet, les projets en cours permettraient de répondre au mieux, à 15 à 20 % des besoins européens en 2030.

Les constructeurs automobiles devront encore longtemps sécuriser leur lithium auprès des producteurs chiliens ou argentins ou des usines chinoises qui fournissent de l'hydroxyde de lithium à partir des productions australiennes.

(...)En revanche, à partir de 2040, le recyclage des batteries pourrait commencer à être une solution. Compte tenu de la valeur du nickel, du cobalt et du lithium, cette approche pourrait être économiquement pertinente, estiment les industriels.

PIIEC sur l'hydrogène : dix projets français seront soutenus à hauteur de 2,1 milliards d'euros

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/PIIEC-hydrogene-projets-francais-soutien-40361.php4>

À l'occasion d'un déplacement sur le site de Plastic Omnium, dans l'Oise, la Première ministre, Élisabeth Borne, est revenue sur la [stratégie française sur l'hydrogène décarboné](#). Elle a annoncé un investissement public de 2,1 milliards d'euros pour soutenir les dix projets français sélectionnés dans le cadre du [Projet important d'intérêt européen commun \(PIIEC\) sur l'hydrogène](#), validé par la Commission européenne en juillet dernier.

(...) « Ces projets permettront la construction sur le territoire de *quatre gigafactories d'électrolyseurs* (représentant jusqu'à 40 % du marché européen des électrolyseurs à l'horizon de 2030), de sites de production de réservoirs à hydrogène, de piles à combustibles pour la mobilité durable, de trains et véhicules utilitaires à hydrogène et de matériaux nécessaires à la production de ces équipements », détaille Matignon. Ces projets sortiront de terre dans sept régions et devraient générer près de 5 200 emplois directs, a précisé la Première ministre.

(...)

La décarbonation du secteur aérien devra intégrer un plafonnement du trafic, selon l'Ademe

Dans une nouvelle étude, l'Ademe identifie le rôle de différents leviers de décarbonation du secteur de l'aviation. Le plafonnement du trafic serait une mesure rapide et efficace, en attendant les avancées technologiques sur les avions et les carburants.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/decarbonation-aerien-etude-ademe-40357.php4>

« *Il faut être aussi raisonnable que possible dans ses comportements pour la période de transition qui va durer à peu près vingt ou trente ans* », estimait, il y a peu, Augustin de Romanet (...), le patron d'Aéroport de Paris (...). Aujourd'hui, une nouvelle [étude](#) de l'Ademe lui fait écho en montrant que la décarbonation du secteur aérien ne pourra pas se faire sans un plafonnement du trafic. « *La décarbonation du secteur à hauteur de 75 % est possible d'ici à 2050, mais seulement si tous les leviers sont activés : efficacité énergétique des avions, décarbonation des carburants et modération du trafic* », résume Baptiste Périssin-Fabert, directeur général de l'Ademe par intérim.

(...)

Trois scénarios prospectifs

C'est à un exercice de prospective désormais bien connu auquel l'Ademe s'est attelée pendant près de deux ans : concevoir plusieurs scénarios de décarbonation. En travaillant sur le périmètre des vols commerciaux de voyageurs et de fret, en France et à destination de la France, elle a étudié *cinq catégories de leviers de décarbonation : l'augmentation du remplissage des avions, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la baisse de l'intensité carbone de l'énergie consommée, le report modal et la réduction du niveau de trafic*. Et les a mobilisés dans trois scénarios : un scénario A dans lequel les technologies sont très développées partout, un scénario B basé sur la modération du trafic et un scénario C dans le cadre duquel tous les leviers sont actionnés.

À travers ses scénarios, l'Ademe révèle que *les émissions de CO₂ des vols au départ de la France peuvent être réduites d'environ 75 % entre 2019 et 2050 en mobilisant trois leviers majeurs : l'amélioration de l'efficacité énergétique des avions ; le recours aux carburants durables et la réduction du trafic de 23 %*

par rapport à 2019. Alors que les deux premiers ne produiront des effets sensibles qu'à moyen et long terme, le dernier pourrait être efficace plus vite. Il pourrait prendre la forme d'un plafonnement du nombre de vols, comme viennent de le décider les autorités néerlandaises pour l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. À compter de novembre 2023, le trafic y sera limité à 400 000 vols par an, au lieu de 500 000 avant la crise du Covid. L'aéroport parisien d'Orly connaît déjà un plafonnement du nombre de vols à 250 000 par an pour limiter ses nuisances sonores. Alors pourquoi ne pas étendre une telle obligation à tous les aéroports français ?

(...)

La disponibilité des carburants décarbonés sera limitée

Reste que *« le plafonnement pourrait être un outil efficace à court terme, le temps que les technologies de décarbonation se généralisent »*, estime Marc Cottignies, expert de l'Ademe, auteur de l'étude. Car, en effet, il ne faut pas s'attendre à des réductions rapides des émissions si l'on se fie uniquement aux développements des agrocarburants (e-fuel) ou à l'avion à hydrogène. Ce dernier serait prêt à compter de 2035, date la plus optimiste d'Airbus. Il s'adresserait surtout aux vols courts-courriers, soit au plus 7 % des parcours en 2050, quel que soit le scénario de l'Ademe.

Du côté des carburants d'aviation durable (CAD) à base de biocarburants ou d'électrocarburants, les effets pourraient être directs et massifs, car l'utilisation du kérosène est la principale source de CO₂ du secteur. Les biocarburants produits à partir d'esters et d'acides gras hydrotraités (huiles de cuisson usagées ou résidus de graisses animales) seront les seuls disponibles d'ici à 2030. Ils émettent environ 65 % de CO₂ en moins que le kérosène.

À partir de 2030, viendront les **biocarburants de seconde génération fabriqués à partir de résidus de cultures et de déchets (- 88 % de CO₂)**, s'il y en a suffisamment pour l'aviation. (...)

Finalement, la production de carburants durables se base sur des ressources déjà convoitées par ailleurs. *« Par conséquent, choisir d'approvisionner massivement le secteur aérien en biocarburants, en électrocarburants et en hydrogène est le résultat d'un choix de politique publique, qui implique d'arbitrer un ordre de priorité entre les différents secteurs (transport aérien, transport routier, bâtiment, industrie, bioéconomie...) »*, prévient l'Ademe dans son étude. *« Quelle que soit la famille, il y aura un problème de disponibilité de la ressource, l'électricité bas carbone va devenir une ressource rare*, ajoute Baptiste Périssin-Fabert. *Notre rôle, à l'Ademe, n'est pas de choisir le scénario, mais ces exercices de pensée peuvent aider à construire les politiques publiques »*, conclut-il.(...)

Climat et énergie : en 2021, la France a accumulé plus de mauvaises notes que de bonnes

Chaque année, le Réseau Action Climat présente le bilan annuel de son observatoire climat-énergie, comparant les émissions de la France avec les objectifs qu'elle s'est fixés. Verdict : en 2021, elle a vécu le début d'un mauvais effet rebond.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/climat-energie-bilan-emissions-france-2021-RAC-40333.php4>

<https://reseauactionclimat.org/ou-en-est-la-france-dans-ses-objectifs-climat-energie/>

En 2020, la France a respecté la majorité de ses **objectifs climatiques**, non sans l'aide d'un arrêt exceptionnel des déplacements et activités émettrices. En 2021, la reprise progressive des grands secteurs émetteurs, bien qu'ils respectent encore de justesse leur budget carbone, tend vers un dépassement encore plus fort des seuils et indicateurs fixés par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Une situation préoccupante à l'aune de l'adoption d'objectifs européens réhaussés par le

[plan RePowerEU](#) et le [paquet Fit-for-55](#), mais également de l'élaboration de la prochaine Stratégie française énergie-climat (Sfec).

Tel est le sentiment partagé par les coordinateurs de l'[observatoire climat-énergie](#), développé par le Réseau Action Climat (RAC), lors de la présentation des chiffres de l'année 2021, ce jeudi 22 septembre, à l'Académie du climat, à Paris. Pour rappel, cette plateforme en ligne recense et compare toutes les données compilées, secteur par secteur, par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) et le Service de la donnée et des études statistiques (Sdes) du ministère de la Transition énergétique.

Vers un dangereux « retour à la normale »

En 2021, seule la moitié des six secteurs examinés a respecté, à peu de choses près, les seuils annuels d'émissions de gaz à effet de serre fixés par la SNBC : l'énergie, le bâtiment et les transports. Ce dernier, toujours responsable de près d'un tiers des émissions brutes totales en France, a cependant bénéficié des restrictions de déplacements, notamment pour le transport aérien, imposées par les mesures sanitaires contre le Covid-19. (...)

Même chose dans le bâtiment : si les émissions semblent apparemment réduites, la tendance des dernières années n'indique, en réalité, pas une réelle baisse. La faute, rappelle Anne Bringault, coordinatrice des programmes du RAC, au manque de [rénovation énergétique performante](#) des logements. « *Aux dernières estimations, seuls quelques dizaines de milliers de bâtiments sont rénovés, chaque année, en France, alors que l'objectif du gouvernement, lors du précédent quinquennat d'Emmanuel Macron, était de transformer 370 000 bâtiments par an à partir de 2022.* »

Les secteurs de l'industrie, des déchets et de l'agriculture, quant à eux, n'ont pas respecté leur budget carbone en 2021. Là encore, la stagnation de l'action publique ne leur facilite pas la tâche, selon le RAC. La complexe décarbonation de l'industrie, envisagée par plusieurs dispositifs soutenus, pour la plupart, par le plan [France 2030](#), n'a pas encore porté ses fruits. En outre, « *le manque d'accompagnement pour réduire l'utilisation d'engrais azotés de synthèse ou pour soutenir l'agriculture biologique n'aide pas le secteur agricole à atteindre son objectif climatique*, explique Cyrielle Denhartigh, responsable du programme agriculture et alimentation pour le RAC. *Et les mesures de résilience attendues dans la prochaine loi d'orientation agricole, dont on ne connaît (...) pas grand-chose pour l'instant, ne permettront pas sa nécessaire transformation.* »

Un bilan climatique et énergétique insatisfaisant

Au bout du compte, la France atteint la cible sans grande fierté. En 2021, la somme brute de toutes les émissions des différents secteurs, 418,2 MtCO_{2e}, demeure certes sous la barre des 422,1 MtCO_{2e}. Mais cette victoire apparente cache une réalité moins glorieuse : le bilan net des émissions territoriales (en France métropolitaine et en outre-mer) dépasse de 20,4 MtCO_{2e} l'objectif fixé à 384 MtCO_{2e}. Cet écart vient d'un taux d'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UCTATF) encore trop important. En d'autres termes, l'absorption estimée du carbone par les forêts et les sols reste insuffisante, selon le RAC. « *Leur capacité est clairement surévaluée*, en conclut Zélie Victor, responsable du programme énergie. *Il faut à tout prix miser sur une réduction des émissions nettes plutôt que sur leur absorption et, dans un second temps, éviter l'artificialisation des sols et favoriser des pratiques comme l'agroforesterie.* »

Par ailleurs, s'agissant des objectifs énergétiques inscrits dans la dernière PPE, le cas français n'est pas non plus très reluisant. Consommation finale d'énergie 0,8 % supérieure au plafond, dont une consommation d'énergies fossiles excédant de 15 térawattheures (TWh) la cible, ainsi qu'une part d'[énergies renouvelables](#) toujours sous la barre des 23,7 % attendus sur le plan national par l'Union européenne. « *Pour suivre la feuille de route de la PPE comme il se doit, nous devons tendre vers une réduction annuelle de la consommation d'énergie de 7 %, dès 2023, mais la sobriété émerge tout juste dans les politiques publiques*

[avec le nouveau [plan de sobriété énergétique](#) visant - 10 % d'ici à 2024 ; NDLR], *alors qu'elle devrait déjà avoir été anticipée et s'appliquer à tous les secteurs* », énonce Zélie Victor.

Le début d'un chantier législatif déterminant

(...)À cela s'ajoutera **l'ouverture, dès le début du mois prochain et jusqu'en janvier 2023, du débat public consacré à l'élaboration de la nouvelle PPE**. Cette loi de programmation complètera, d'ici à la fin de l'année 2023, les révisions apportées aux autres textes composant la Sfec : le Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), la SNBC ainsi que d'autres « *travaux de planification* » évoqués récemment par la Première ministre, Élisabeth Borne. Et, compte tenu des « *mesures climaticides de ce début de second mandat* » (en référence au [redémarrage des deux dernières centrales à charbon](#) et de la [mise en chantier d'un nouveau terminal méthanier](#)), les spécialistes du RAC paraissent, pour le moment, plutôt pessimistes.

Enfin, une loi de programmation des finances publiques est aussi prévue, mais seulement une fois la Sfec publiée, c'est-à-dire à l'horizon 2024. La peur des experts du RAC est qu'elle soit détachée des dépenses associées à l'énergie et au climat. « *Sans corrélation entre le budget de l'État et nos objectifs climatiques, nous ne pourrions pas les atteindre*, estime Émeline Notari, responsable du programme politiques climat pour le RAC. *Il nous faut définir et pérenniser des mesures fléchées et éviter des investissements ponctuels et temporaires.* »

Énergies renouvelables : le projet de loi d'accélération engage un vaste chantier de simplifications

Après plusieurs mois de concertations et d'annonces, le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables a été formellement présenté. Il ne constitue qu'une « base à enrichir » pour les professionnels, comme pour le gouvernement lui-même.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-projet-loi-acceleration-chantier-simplifications-40352.php4>

Présenté ce lundi 26 septembre, en Conseil des ministres, aux côtés du [projet de loi de finances 2023](#), le nouveau [projet de loi pour l'accélération des énergies renouvelables](#) incarne « *le volet législatif du "grand plan énergies renouvelables" déployé depuis le mois de juin (...)*. Fruit de nombreuses réécritures et d'une nouvelle méthode d'élaboration en urgence, il pose les bases d'un vaste chantier de simplifications administratives.

Quatre leviers d'accélération

Les vingt articles de ce [projet de loi](#) misent sur quatre leviers. **Le premier est l'accélération des procédures administratives par le biais de mesures dérogatoires envisagées pour quatre ans**, afin de « *gagner une à plusieurs années de procédure* » (cinq à dix ans sont nécessaires actuellement pour mener à bien un projet photovoltaïque ou de parc éolien en mer). Ces dérogations temporaires (article 1) concernent principalement la mise en ligne de l'avis de l'Autorité environnementale et la suppression de la faculté du préfet à obliger la réalisation d'une enquête publique, lorsqu'une « *simple participation du public par voie électronique (PPVE)* » suffit.

(...)

Le principe de non-régression finalement respecté Dans sa version initiale, le projet de loi comportait un article prévoyant de relever plus facilement les seuils de soumission des projets à évaluation environnementale, dans le cadre d'autres dérogations introduites temporairement pendant quatre ans. Finalement supprimée, cette proposition du gouvernement a rapidement été décriée par les défenseurs de la biodiversité. Le CNPN la jugeait « *trop déséquilibrée au profit des considérations énergétiques, au détriment des enjeux environnementaux et notamment de la biodiversité passée largement sous silence malgré le contexte de son effondrement* ». Il rejoignait l'avis préalable du CNTE sur la manière dont le gouvernement considère l'évaluation environnementale, comme « *des obstacles* » au déploiement des énergies renouvelables. Le risque que cet article soit jugé contraire au principe de non-régression du droit de l'environnement a dû sans doute sceller son sort.
(...)

Priorité au solaire et à l'éolien en mer

Pour doubler les capacités du parc solaire photovoltaïque, le gouvernement compte également sur la **libération du foncier sur les « abords des autoroutes et routes à grande circulation »** (article 7), en plus des délaissés routiers dans les communes de montagne (article 10), ainsi que les friches ou les stocks de saumure attachés aux dispositions de la loi Littoral (article 9). Cette dernière mesure peut s'appliquer pour des installations solaires au sol ou « *d'hydrogène renouvelable* ». Le projet de loi propose également **d'imposer l'équipement en panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques, des parkings extérieurs de plus de 2 500 m² sur au moins la moitié de la surface** (article 11). « *La surface des parkings de plus de 2 500 m² est estimée entre 90 à 150 millions de mètres carrés en France : l'équipement de la moitié de cette surface en ombrières photovoltaïques permettrait de réaliser une puissance installée comprise entre 7 et 11 GW* », estime le gouvernement.

S'agissant de l'éolien en mer, le projet de texte propose de **mutualiser les débats publics et d'élaborer le document stratégique de façade maritime (DSF) « en une seule concertation »** (article 12). Il introduit, par ailleurs, un régime spécifique aux installations à cheval entre une zone d'économie exclusive (ZEE) et un domaine public maritime (DPM) (article 13) ainsi qu'un statut juridique aux installations flottantes (éoliennes ou non) (article 14). En outre, il facilite l'installation d'ouvrages de raccordement dans les zones soumises à la loi Littoral (article 16) et clarifie le traitement juridique des personnels chargés de la construction et de l'exploitation des parcs offshore (article 15).

Enfin, pour améliorer l'acceptabilité des projets tant pour les professionnels que pour les riverains, le projet de loi prévoit quelques mesures économiques : **l'encadrement des contrats d'achat en « PPA »** (article 17), pour les premiers, et une **réduction de la facture électrique** (article 18), pour les seconds. (...)

Le fruit d'une nouvelle méthode d'urgence

Approuvé par le [Conseil d'État](#), ce projet de loi n'est cependant pas sans défauts. L'étude d'impact du projet lui est par exemple apparue comme « *inégal, insuffisante sur plusieurs articles, voire inexistante sur certaines dispositions pourtant importantes* ». Ces manques découlent, selon la Haute Juridiction, des « *très brefs délais* » auxquels les autres organismes consultés, comme le Conseil national pour la transition écologique (CNTE), ont été confrontés pour examiner et éventuellement améliorer le projet de loi.(...)

Un texte encore incomplet ?

Si le projet de loi constitue « *une bonne base de travail* », le Syndicat des énergies renouvelables (SER) souligne qu'il peut « *encore être enrichi au cours de son examen parlementaire* » par l'inclusion de soutiens aux installations pour la chaleur et le froid ou au déploiement de [l'agrivoltaïsme](#) (dont une proposition de loi soumise au Sénat s'attèle déjà). Le gouvernement a, quant à lui, prévu d'y apporter de premiers amendements en réponse aux attentes supplémentaires de certains acteurs, notamment sur [l'autoconsommation](#). Par ailleurs, selon la ministre, il serait en attente des prochaines conclusions d'une « *mission parlementaire en cours* », au sein de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, portant sur les « *freins liés aux énergies renouvelables* ».

Pour rappel, ce projet de loi (...) sera complété de la présentation, le 6 octobre, de la feuille de route du [plan de sobriété énergétique](#) et de l'ouverture d'une concertation, « dans les prochains jours », d'un texte consacré à l'accélération des procédures de production de [nouveaux réacteurs nucléaires](#).

PLF 2023 : un budget en hausse, mais la chasse aux dépenses défavorables reste inachevée

Le débat budgétaire s'ouvre avec la présentation du PLF 2023. Le gouvernement met en avant un budget historique de 60 milliards d'euros consacré à la transition énergétique. Mais les ONG environnementales dénoncent des dépenses néfastes qui perdurent.

Source :

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/PLF2023-budget-hausse-chasse-depenses-defavorables-inachevee-40350.php4>

Budget de la transition écologique et de la cohésion des territoires : 40 Md€

Budget de la transition énergétique : 19 Md€

Concours aux collectivités territoriales : 53 Md€».

« La planification écologique promise par le gouvernement ne pourra se faire que si elle est accompagnée d'une nouvelle planification budgétaire pour le climat et la biodiversité sur l'ensemble du quinquennat, dotée de moyens supplémentaires et couplée à la sortie des dépenses néfastes », estime, de son côté, Pierre Cannet, directeur du plaidoyer du WWF. Ce dernier rappelle que les **dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité ont été estimées à 25 milliards d'euros (Md€) l'an dernier**.

Soutien à la rénovation énergétique

L'un des plus gros dossiers du moment est celui de l'énergie. « La crise que nous traversons est avant tout une crise des énergies fossiles, qui aurait eu un impact bien moindre si la France avait respecté ses objectifs climatiques et de transition énergétique, estime le Réseau Action Climat (RAC). L'État a sa part de responsabilité dans cette charge supplémentaire difficilement surmontable pour les ménages aux revenus modestes et doit apporter un soutien adéquat pérenne et fléché vers les personnes qui en ont le plus besoin. »

Pour réussir [la transition écologique], nos deux ministères s'appuieront sur des moyens financiers historiquement élevés.

Christophe Béchu et Agnès Pannier-Runacher

Prolongation des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité, pour un coût brut estimé à 45 milliards d'euros en 2023, en partie financé par les [reversements effectués par les producteurs d'énergies renouvelables](#). [chèques énergie exceptionnels](#) de 100 à 200 euros à environ 12 millions de foyers modestes, pour un montant de 1,8 Md€ de crédits supplémentaires qui doivent être votés dans la prochaine loi de finances rectificative pour 2022.

Rénovation énergétique : 3 Md€ pour les logements privés, avec 2,5 Md€ pour le financement du dispositif MaPrimeRénov' et un renforcement des dispositifs de [rénovation globale](#) MPR Sérénité et Copropriétés.

Nucléaire : 1,2 Md€, dont 420 M€ de subventions au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour poursuivre les travaux de recherche sur le cycle du combustible et les petits réacteurs modulaires (SMR).

Renouvelables : 1,6 Md€ dont 68 M€ consacrés aux études sur l'implantation de parcs éoliens en mer (+ 25 M€) , 863 M€ de soutien à l'injection du biométhane (+ 150 M€), 520 M€ pour le Fonds chaleur

Fin de l'octroi des *garanties export pour l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de toutes les énergies fossiles : depuis l'exploration-production en amont, jusqu'au raffinage en aval, en passant par le transport et le stockage* », assure par ailleurs Bercy. *« Après des années de mobilisation de la société civile, c'est une avancée décisive qui pourrait inciter d'autres pays à s'engager, et rediriger ainsi des milliards d'euros vers la transition énergétique »*, se félicitent Les Amis de la Terre France et Oxfam France. Les deux ONG appellent les députés à voter cette proposition et à aller plus loin en appliquant le même régime d'interdiction pour les centrales au gaz.

Transports : 1,3 Md€ pour le bonus écologique et la [prime à la conversion](#), auxquels s'ajoute, cette année, le nouveau dispositif de « leasing social » destiné à rendre accessible les véhicules électriques aux ménages modestes. 250 M€ pour le [Plan vélo](#), annoncé le 19 septembre par Élisabeth Borne.

2,7 Md€ de taxes supplémentaires affectées à l'Agence de financement des infrastructures (Afit France) en vue de renouveler les transports publics, en particulier ferroviaires.

Fonds verts pour les collectivités territoriales : 1,5 Md€. *« Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faibles émissions, etc.) »*,.

Objectif environnemental à 2027

Le [projet de loi de programmation des finances publiques](#) (LPFP) pour les années 2023 à 2027 a été présenté en même temps que le PLF, avec pour objectif de *« définir une trajectoire de finances publiques soutenable et d'assurer les moyens de son pilotage »*. Pour la première fois, cette loi fixe un objectif environnemental, vante le gouvernement. Elle prévoit *« la diminution de 10 % du ratio des dépenses brunes sur les dépenses vertes ou mixtes entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 »*. Dans le cadre de cette trajectoire, le ministère de l'Économie met en avant quatre priorités : le soutien au développement des énergies renouvelables, l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique et l'acquisition de véhicules peu polluants, la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Le budget vert, qui retrace les dépenses défavorables à l'environnement et qui constitue maintenant une annexe obligatoire du PLF, doit être publié dans les jours qui viennent, indique Bercy. Il sera scruté de près par les observateurs. « La priorité : mettre fin de toute urgence aux dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité et réorienter ces fonds vers le financement de la transition écologique », exhorte France Nature Environnement (FNE).

Le gouvernement veut accélérer sur le nucléaire, les ONG réclament davantage de débat

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/le-gouvernement-veut-acceler-sur-le-nucleaire-les-ong-reclament-davantage-de-debat-220927>

Le gouvernement "accélère", au grand dam des partisans de la concertation : le projet de loi visant à lancer au plus vite de nouveaux réacteurs nucléaires a été dévoilé, avec la volonté de poser une première pierre avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Alors que les besoins en électricité vont exploser pour que la France puisse se passer d'énergies fossiles, **le président veut construire six réacteurs de nouvelle génération, avec une option pour huit autres**, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables avec priorité au solaire et aux éoliennes en mer.

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), qui regroupe syndicats, patronat, ONG... a reçu le texte lundi soir, avec une semaine pour voter. Les associations environnementales ont exprimé leur colère. "Le passage en force sous de faux prétextes d'urgence à court terme n'est pas acceptable", a dit Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), qui déplore "une parodie de consultation" et l'absence d'étude d'impact du nucléaire. "Les mortalités massives d'oiseaux dues aux tours de refroidissement, l'aspiration de la faune aquatique par les systèmes de refroidissement ainsi que les incidences des rejets thermiques sur les écosystèmes ne sont presque jamais documentés en France", souligne la LPO.

Pour le Réseau Action Climat (RAC), Anne Bringault a dénoncé "un dialogue environnemental complètement court-circuité sur ce sujet du nucléaire".

"Le gouvernement propose de lancer d'abord la construction de réacteurs et de s'interroger ensuite sur la stratégie qui doit nous mener à la neutralité carbone en 2050. Le monde à l'envers", s'emporte France Nature Environnement, qui rappelle que plusieurs scénarios sur les grands choix énergétiques possibles pour la France ont été dressés, par RTE et l'Ademe notamment. "Collectivement, étudions les différents scénarios possibles. Collectivement, décidons de notre avenir énergétique. Et ensuite, accélérons sa mise en œuvre", souligne le président de FNE, Arnaud Schwartz.

Concertation début octobre

Le ministère de la Transition énergétique s'est défendu de toute "parodie de consultation". "On souhaite une vraie consultation, on ne souhaite pas ne faire qu'entendre les parties prenantes, mais les écouter", a-t-on assuré, ajoutant qu'il y aurait "plusieurs semaines de débat avec les associations".

Le gouvernement souhaite présenter le texte en Conseil des ministres "dans le milieu du mois d'octobre". En parallèle il s'engage à lancer, "début octobre", une concertation nationale sur le futur bouquet énergétique de la France.

D'ores et déjà, **un débat public aura lieu du 27 octobre au 27 février sur la construction des six futurs réacteurs.** Pour la ministre Agnès Pannier-Runacher, le nouveau projet de loi sur le nucléaire "permettra d'accélérer l'installation de nouveaux réacteurs, dans des sites déjà existants, accueillant déjà des réacteurs". "C'est une mesure de bon sens pour gagner du temps", a-t-elle dit sur Europe 1, confirmant une information du Figaro selon laquelle **l'objectif est de déposer la première pierre du futur EPR2 avant la fin du quinquennat en 2027, même si la mise en service ne pourra se faire avant 2035 voire 2037.**

Dans l'exposé des motifs du texte, le gouvernement invoque la nécessité de produire 60% d'électricité en plus en 2050 par rapport à aujourd'hui. La loi simplifierait les procédures administratives, en dispensant par exemple les projets d'autorisation d'urbanisme car le contrôle de conformité serait assuré par les services de l'État.

Les projets répondront à "une raison impérative d'intérêt public majeur, leur permettant de bénéficier d'une des conditions d'octroi des dérogations relatives aux espèces protégées", stipule aussi le texte. Et les travaux sur les bâtiments non destinés à recevoir des substances radioactives, mais aussi les fondations, pourront être réalisés avant clôture de l'enquête publique.

Les sites visés concerneraient d'abord Penly (Seine-Maritime) puis Gravelines (Nord). La troisième paire de réacteurs n'est pas tranchée, mais "la logique, en termes d'équilibre du réseau, serait qu'elle soit dans la vallée du Rhône", a indiqué le ministère.

La France, qui dépend du nucléaire pour un peu moins de 70% de son électricité, avait décidé en 2015 de diversifier ses sources en fermant progressivement 14 de ses 58 réacteurs (deux ont déjà fermé). Après le changement de politique annoncé par Emmanuel Macron, un débat doit avoir lieu au Parlement pour définir l'an prochain le destin énergétique du pays à horizon 2033.

Nucléaire : comment l'exécutif entend passer en force

Paradoxe. Alors qu'Emmanuel Macron vient de créer une instance destinée à faire avancer le pays dans un esprit de dialogue, l'exécutif souhaite passer en force sur la relance du nucléaire. Le droit à la participation du public est oublié.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/nucleaire-relance-reactions-annonces-emmanuel-macron-40360.php4>

Cela sonne comme un rappel à l'ordre. *« L'opportunité de relancer la construction de réacteurs nucléaires relève actuellement de dispositions législatives précises du Code de l'énergie »*, rappelle la **Commission nationale du débat public (CNDP)** dans un communiqué publié mardi 27 septembre. Cette instance, garante du droit à la participation du public, réagit après la saisine, la veille, du Conseil national de la transition écologique (CNTE) d'un [projet de loi](#) visant à accélérer la construction de nouvelles installations nucléaires.

Ce projet, transmis sans étude d'impact et sur lequel cette instance doit se prononcer dès le 5 octobre, fait suite au discours de Belfort d'Emmanuel Macron, en février dernier. Le président avait annoncé une relance du nucléaire, avec la construction de [six nouveaux réacteurs de type EPR](#), dont les deux premiers à Penly (Seine-Maritime), et le lancement des études pour huit autres. *« Un déploiement à marche forcée de la stratégie nucléaire »*, a confirmé lui-même le [chef de l'État, en visite à Saint-Nazaire](#) le 22 septembre.

Cette marche forcée semble faire fi du principe constitutionnel de participation du public, malgré une affirmation contraire dans l'exposé des motifs du projet de loi et malgré l'installation, le 8 septembre dernier, du Conseil national de la refondation (CNR). Une instance dont l'ambition est de *« travailler à l'instauration d'une nouvelle méthode : faire avancer le pays dans un esprit de dialogue et de responsabilités partagées »*, selon les mots de l'Élysée.

Oubli du débat public

L'exécutif semble oublier le débat public sur le programme de construction des EPR proposé par EDF et qui doit s'ouvrir, le 27 octobre, pour quatre mois. Certaines dispositions du projet de loi permettent, par ailleurs, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme sans enquête publique. De même que la réalisation de certains travaux avant la clôture de l'enquête publique préalable à l'autorisation de création d'une installation nucléaire de base.

« Conformément aux exigences constitutionnelles et au Code de l'environnement, le débat public doit permettre au public de s'informer et de s'exprimer sur l'opportunité même de construire ces nouveaux réacteurs nucléaires », rappelle la CNDP. *« Ce n'est qu'au terme de ce débat public et en considération des observations et propositions du public que le gouvernement pourra soumettre au Parlement sa proposition de relancer un nouveau programme nucléaire »*, ajoute l'autorité administrative indépendante présidée par Chantal Jouanno, ancienne secrétaire d'État à l'Écologie.

L'ancienne ministre de l'Environnement, Corinne Lepage, est également montée au créneau. Dans une [tribune](#) publiée sur *Actu-Environnement*, l'avocate rappelle que *la Charte de l'environnement impose le principe de participation du public.* (...)

Vives réactions des associations

Du côté des associations antinucléaires, les réactions ne sont pas moins vives. (...)

Avec ce redémarrage accéléré, Emmanuel Macron « *confirme son intention de tenir pour quantité négligeable les procédures délibératives censées précéder une décision officielle de construction, qu'il s'agisse du débat public sur les projets d'EPR, à Penly, ou du vote des parlementaires sur la future loi de programmation énergie-climat* », estime le Réseau Sortir du nucléaire. « *Mais fouler au pied le droit et la démocratie ne fera pas disparaître d'un coup de baguette magique les problèmes d'une filière minée par le manque de compétence et d'une technologie trop lente et trop lourde pour répondre à l'urgence climatique* », avertit la fédération d'associations opposées au nucléaire.

La méthode employée par l'exécutif est également dénoncée par les associations de protection de la nature. Après la saisine du CNTE dans des délais contraints, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) annonce son refus « *de servir de caution démocratique à cette parodie de consultation* ». « *Nous ne sommes plus en 1970, avec une vérité technocratique qui s'imposerait aux populations. Le passage en force sous de faux prétextes d'urgence à court terme n'est pas acceptable* », dénonce Allain Bougrain-Dubourg, son président.

Même indignation du côté de France Nature Environnement (FNE), qui fait part de son incrédulité face à la méthode employée. « *Ce double discours, avec d'un côté la mise en place d'instances de discussion et de coconstruction des politiques publiques comme le CNR, auquel nous avons accepté de participer, et de l'autre ces passages en force avec des projets de loi mal ficelés, est inacceptable*, s'indigne son président, Arnaud Schwartz. *La transition énergétique est un sujet absolument fondamental qui va structurer notre avenir pour les décennies à venir (...). Collectivement, décidons de notre avenir énergétique. Et, ensuite, accélérons sa mise en œuvre.* »

EDF ou l'histoire d'une débâcle française

Incertitudes politiques et difficultés technologiques ont contribué à la débâcle industrielle que connaît l'énergéticien français. Luc Rémont, qui succédera prochainement à Jean-Bernard Lévy à la tête de l'opérateur historique, est prévenu.

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/29/edf-ou-l-histoire-d-un-naufrage-francais_6143752_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/29/edf-ou-l-histoire-d-un-nauffrage-francais_6143752_3234.html)

Le réveil est brutal. Les ménages français vivaient dans la douce illusion que l'électricité bon marché produite par les centrales nucléaires d'EDF les protégerait des turbulences provoquées par la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en énergie. C'était même l'occasion de montrer la supériorité du modèle français, fondé sur la souveraineté nationale, par opposition à nos voisins allemands, qui avaient tout misé sur le gaz russe. Mais rien ne s'est passé comme prévu.

L'arrêt de 26 réacteurs nucléaires sur 56 dans le parc d'EDF rend la France vulnérable aux pénuries de courant et place l'opérateur au cœur des critiques. [L'une des premières missions du futur patron de l'opérateur, Luc Rémont, choisi par l'Élysée jeudi 29 septembre](#), sera de relancer la production. En 2005, année de son entrée en Bourse, EDF produisait environ 430 térawattheures d'électricité (TWh) d'origine nucléaire ; en 2022, il table sur 280 à 300 TWh. Ce camouflet industriel s'ajoute aux déboires essuyés par la filière nucléaire française pour construire de nouvelles centrales de troisième génération (EPR).

Qui blâmer ? Les dirigeants d'EDF ou ceux d'Areva – le frère ennemi défaillant –, l'exécutif, les écologistes, ou Bruxelles et son libéralisme échevelé ? Communistes et Républicains réclament l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur le nucléaire pour faire la lumière sur ce désastre. Alors qu'il suffit d'avoir lu Agatha Christie : « **EDF, c'est Le Crime de l'Orient-Express. Tout le monde est coupable** », tranche un ancien de Bercy qui a souhaité rester anonyme, comme la plupart des grands témoins sollicités.

(...) Lorsque le premier béton est coulé à l'EPR de Flamanville (Manche), il s'agissait du premier réacteur mis en chantier en France depuis seize ans. « **Le nucléaire est probablement la seule activité économique dont l'avenir est largement déterminé par l'opinion publique** », professait François Roussely, l'ancien

patron d'EDF. En mars 2011, un an avant l'élection présidentielle de 2012, l'accident nucléaire de Fukushima, au Japon, fait basculer la perception de l'atome dans le monde.

La construction d'un second EPR à Penly (Seine-Maritime), annoncée par le président Nicolas Sarkozy en 2009, est alors repoussée sine die. Et M. Hollande s'attaque au parc installé (et vieillissant). En 2018, le président de la République, Emmanuel Macron, confirme la mise à l'arrêt de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), promise par son prédécesseur, s'engageant à mettre sous cloche quatorze réacteurs dans l'Hexagone, avant son revirement à l'issue de son premier mandat. Lors du discours de Belfort, en février 2022, il promet au contraire la construction de six nouveaux réacteurs.

Une « équipe de France » qui vit mal

Autant dire que l'actuel locataire de l'Elysée a pu se sentir visé par la pique de Jean-Bernard Lévy, désormais ex-patron d'EDF, qui a lâché lors d'une table ronde à l'université du Medef, le 29 août, à Paris : **« On a fermé deux [réacteurs]. (...) On nous a dit "préparez-vous à fermer les douze suivants". (...) On n'a pas embauché des gens pour en construire d'autres, on a embauché des gens pour en fermer. »** Un discours **« inacceptable »** et **« faux »**, a tancé Emmanuel Macron, le 5 septembre, car, selon le président, EDF devait, dans tous les cas de figure, assurer la maintenance de ses installations...

Le salut, faute de programmes en France, aurait dû passer par l'export. Las, ce fut un désastre. Symbole de cet échec collectif, l'appel d'offres d'Abou Dhabi. Quand l'émirat décide, en 2008, de bâtir quatre réacteurs, la France part favorite. Un consortium regroupant Areva, Total et Engie (alors GDF Suez) se lance à l'assaut du **« contrat du siècle »**. EDF rejoint in fine « l'équipe de France du nucléaire » à la demande pressante de l'Elysée, qui pilote l'affaire, tant elle est jugée stratégique. Mais le groupe vit mal. Anne Lauvergeon, dirigeante d'Areva, et Gérard Mestrallet, PDG de GDF Suez, ne sont-ils pas les ennemis jurés du nouveau PDG d'EDF, Henri Proglio ?

Abou Dhabi choisira finalement, fin 2009, un consortium coréen. L'EPR français, nettement plus cher, pâtit des déboires rencontrés par Areva en Finlande. En décembre 2003, le groupe dirigé par « Atomic Anne », associé à l'allemand Siemens, a été retenu pour construire une centrale nucléaire **« clé en main »** de type EPR à Olkiluoto, dans l'ouest de la Finlande. Une folie. Areva n'a ni les plans ni les compétences. EDF ricane et réplique en lançant, en 2006, le projet de Flamanville 3 : nouvelle folie, l'électricien n'est guère plus prêt...

« Cette course entre les deux entreprises françaises a conduit au lancement précipité des chantiers de construction de ces deux premiers EPR, sur la base de références techniques erronées et d'études détaillées insuffisantes », assène la Cour des comptes, dans un rapport au vitriol, publié en juin 2020. L'institution accuse **« les administrations concernées »** de ne pas avoir joué leur rôle de vigie. En particulier, l'Etat actionnaire, qui détenait plus de 87 % d'EDF et d'Areva, a laissé prospérer entre les deux maisons une relation qualifiée de **« pathologique »** par les observateurs.

L'EPR, un enfant mal né

Cette bride laissée trop lâche a coûté cher. Le réacteur d'Olkiluoto 3 a produit ses premiers mégawattheures (MWh) en mars 2022, avec douze ans de retard par rapport aux objectifs initiaux. Son coût est estimé à près de 9 milliards d'euros, soit trois fois le montant prévu. L'Etat a dû restructurer Areva avant d'y injecter 4,5 milliards d'euros en 2017. Comme si le contribuable français payait pour l'électricité des Finlandais. Va-t-il également financer celle des Britanniques ? C'est la crainte qui a poussé Thomas Piquemal, alors directeur financier d'EDF, à démissionner en mars 2016.

Le dirigeant estimait déraisonnable que l'électricien prenne à sa charge autant de risques liés à la construction de deux EPR pour la centrale d'Hinkley Point, dans le sud-ouest de l'Angleterre. **« Qui investirait 70 % de son patrimoine sur une technologie dont nous ne savons toujours pas si elle fonctionne ? »**, a-t-il expliqué par la suite aux députés. Trois EPR tournent actuellement dans le monde, un

en Finlande et deux en Chine. Le chargement du combustible à Flamanville 3 est planifié pour juin 2023 (contre une mise en service prévue au départ en 2012).

Selon le rapport de juin 2020 de la Cour des comptes, **la facture globale du chantier (y compris les frais financiers) devrait atteindre 19 milliards d'euros (contre 3,2 milliards attendus)**. L'EPR est un enfant mal né. Ce fruit de la collaboration technologique entre Areva et Siemens, bénie par les politiques désireux de forger l'« **Airbus du nucléaire** », est passé sous les fourches Caudines des autorités de sûreté française et allemande, dont les exigences « **ne convergeaient pas toujours** », glisse une Cour des comptes amatrice de litote.

Cet « **empilement d'ingénieries d'inspirations différentes** », d'une effroyable complexité, n'a pas été remis en cause lorsque l'Allemagne s'est retirée du projet, en 1998. A ces difficultés initiales s'ajoute la défaillance des opérateurs, Areva – et sa filiale Framatome, reprise depuis par EDF – mais également l'électricien lui-même : le grand architecte ensemblier de la filière a perdu la main. Pour Jean-Martin Folz, l'ancien patron de PSA, chargé d'auditer la situation de Flamanville en octobre 2019, « **les outils et les méthodes de management indispensables à la gestion d'un projet de cette envergure n'ont pas été mis en place au lancement de celui-ci** ».

De l'absence d'un vrai chef de projet aux loupés des soudeurs, c'est la bérézina. Les concurrents, eux, critiquent « **l'arrogance** » du fleuron tricolore. « **C'est la maladie du monopole, EDF n'accepte pas ce qui vient de l'extérieur, il est dans sa bulle** », lâche l'un d'entre eux. De quoi expliquer en partie le climat délétère qui s'est installé avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). « **EDF n'a informé l'ASN de l'existence d'un écart au référentiel d'exclusion de rupture pour les soudures de traversées qu'en 2017, alors que ces éléments étaient connus depuis octobre 2013** », dénonce la Cour des comptes.

Bruxelles contre les monopoles

Du côté du parc existant, enfin, la mauvaise surprise est venue d'un problème de « **corrosion sous contrainte** » détecté en décembre 2021 dans les circuits secondaires de la centrale de Civaux (Vienne). Cette rouille, « **totale et inattendue pour tous les experts** », a insisté M. Lévy lors d'une audition le 14 septembre à l'Assemblée nationale, a entraîné l'arrêt de quinze réacteurs, s'ajoutant aux dix en pause pour une maintenance classique. Plus un connaissant un « **arrêt fortuit** ».

« **Nous faisons face à un cumul inattendu d'activités, qui mobilise des compétences pointues et rares, de tuyauteurs, soudeurs, robinetiers, chaudronniers...**, a expliqué le PDG. **Ce déficit de compétences affecte notre capacité à réparer au rythme que nous souhaiterions.** (...) »

La Commission européenne, dont le dogme fondateur repose sur la protection des consommateurs, n'a eu de cesse de casser les monopoles, EDF en tête. A partir de 1996, elle a imposé aux Etats membres une ouverture progressive à la concurrence de la production, du transport et de la distribution d'électricité.

Ce cheminement a culminé dans la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), votée en 2010, qui oblige l'électricien à vendre chaque année environ un quart de sa production électrique à des fournisseurs alternatifs au prix d'environ 42 euros du MWh. Ce mécanisme, appelé Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), devrait coûter 10 milliards d'euros au groupe en 2022. « **Il est faux de dire que l'Arenh a été mis en place à la demande de Bruxelles. Il y avait d'autres solutions pour ouvrir le marché français à la concurrence** », plaide Stéphane Sorin, fondateur du groupement d'achat Collectif Energie.

« **Ce dispositif correspond à un choix politique des pouvoirs publics français, qui se sont toujours servis d'EDF pour protéger le consommateur et qui ne souhaitaient pas toucher au parc du groupe** », poursuit-il. Le fournisseur historique, en effet, a refusé de vendre des capacités de production, comme Enel l'a fait en Italie par exemple, afin de faciliter l'entrée de concurrents sur le marché français. Bruxelles, en

particulier, presse la France depuis des décennies de mettre en concurrence ses concessions de barrages hydroélectriques gérés par EDF : un bras de fer qui dure toujours...

Réduire la consommation d'énergie de 10 % d'ici à 2024, un objectif atteignable selon l'association négaWatt

Ses experts ont chiffré l'impact de cinquante mesures, essentiellement pour les bâtiments privés et publics, qui peuvent être mises en place rapidement, avoir un coût nul ou faible et être acceptables par chacun.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/09/27/les-propositions-de-l-association-negawatt-pour-reduire-de-10-la-consommation-d-energie-en-deux-ans_6143340_3244.html

Documents téléchargeables sur <https://negawatt.org/sobriete-propositions-chiffrees>

Comment réduire la consommation énergétique de la France de 10 % d'ici à 2024 ? Le gouvernement, qui a fixé cet objectif pour faire face au double défi des crises énergétique et climatique, devrait présenter le 6 octobre un premier plan d'action. Pour alimenter les réflexions, l'association négaWatt, engagée sur ce thème depuis vingt ans, a quantifié pour la première fois l'impact potentiel de cinquante mesures, essentiellement dans le bâtiment. Ce secteur est stratégique : le bâtiment résidentiel représente 30 % de la consommation d'énergie (450 térawattheures) et le tertiaire 16 % (245 TWh). En première ligne face au risque de rupture d'approvisionnement, il est aussi celui pour lequel négaWatt a le plus d'expertise et de retours d'expérience.

Selon l'association, qui publie le résultat de ses travaux mardi 27 septembre, l'objectif de 10 % est tout à fait atteignable. **« Nous pourrions même aller plus loin, note Stéphane Chatelin, son directeur. Sans regarder le secteur industriel, nous parvenons à une baisse de 13 % de la consommation cumulée de gaz, d'électricité et de pétrole avec cette première série de mesures dans le bâtiment et trois mesures dans les transports. Mais l'enjeu sera celui des conditions permettant de les mettre en œuvre. »**

Ces cinquante mesures n'ont pas été retenues au hasard : toutes peuvent être quantifiées, mises en place à court terme, avec un coût nul ou faible, et être acceptables par la population. **« Même si nos chiffrages sont basés sur des calculs et des cas concrets, cela reste des hypothèses avec une marge d'incertitude »**, précise Samuel Martin, membre de l'association et d'un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise de l'énergie.

19 °C au lieu de 21 °C

Parmi les principaux gisements d'économies identifiés dans le résidentiel, figure en premier lieu le chauffage. Si 80 % des logements – négaWatt exclut d'office ceux des personnes âgées, malades, etc. – se chauffaient à 19 °C, comme le prévoit déjà le code de l'énergie, ce sont 23,5 TWh qui pourraient par exemple être économisés. Selon différentes études, les ménages règlent aujourd'hui leurs radiateurs à 21 °C en moyenne.

(...) Les membres de négaWatt disent avoir été surpris par l'effet potentiel d'une utilisation plus raisonnée de certains appareils électroménagers. **« Eteindre sa box TV, ça représente un tout petit gain unitaire, précise Samuel Martin. Mais comme elle est allumée tout le temps et qu'il y en a dans près de 30 millions de logements, le gain cumulé est colossal. »**

Devoir d'exemplarité

(...)

Si le potentiel pour une baisse importante de la consommation d'énergie existe, la grande inconnue concerne l'adhésion des différents acteurs à ces mesures. Modifier le thermostat du radiateur de sa chambre,

prendre des douches moins longues, mieux remplir son lave-vaisselle... A quel point les citoyens vont-ils réellement modifier leurs habitudes et leurs usages quotidiens ? Pour que ces mesures aient une chance d'être suivies, négaWatt juge fondamental que l'ensemble des acteurs soient mobilisés, en commençant par l'Etat, tenu à un devoir d'exemplarité, et le secteur tertiaire.

« Si vous voyez qu'au bureau un référent sobriété a été nommé et que votre service informatique fait un effort, vous aurez sans doute plus envie de regarder ce qui se passe chez vous et cela évitera l'effet repoussoir », observe Samuel Martin. Dans cette optique, l'association rappelle que certaines mesures n'ayant qu'un gain énergétique limité, telles que l'extinction des panneaux publicitaires la nuit, sont malgré tout essentielles pour leur portée symbolique. Des campagnes de communication, pédagogiques et ludiques, pourraient également sensibiliser les Français au gaspillage énergétique.

« Si l'Etat recommande fermement ou contraint à l'extinction de l'éclairage public la nuit, ce sera beaucoup plus simple pour de nombreux maires d'assumer la mise en place de la mesure vis-à-vis de leurs administrés ou de leur conseil municipal », ajoute Samuel Martin.

Surtout, l'association rappelle que la sobriété devra s'inscrire dans le long terme : en parallèle du plan pour les deux prochaines années, il est impératif d'impulser des changements structurels en matière d'aménagement du territoire ou de rénovation des bâtiments. D'ici à 2050, si elle veut respecter ses engagements climatiques, la France devra diviser par deux sa consommation d'énergie.

Perrine Mouterde

Loire-Atlantique. Électricité : la centrale de Cordemais à la rescousse pour passer l'hiver

Déjà très sollicitée cet automne, la centrale EDF de Cordemais devrait être autorisée à tourner plus que prévu cet hiver 2022, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Grand Ouest. En théorie, la loi énergie-climat devait limiter son fonctionnement.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/loire-atlantique-production-electrique-la-centrale-de-cordemais-a-la-rescousse-malgre-la-loi-f4c9fd42-6e09-11ec-8165-e952f387eb50>

Condamnée à la fermeture à brève échéance, la centrale EDF de Cordemais n'a jamais été aussi sollicitée que ces derniers mois. Depuis la fin août 2021, ses deux tranches charbon (2 X 600 mégawatts) tournent plein pot pour compenser la baisse de production des centrales au gaz, dont les prix ont flambé. Sur l'année 2021, **elle aura fonctionné près de 4 500 heures, contre 1 200 en 2020.**

Théoriquement, la loi énergie-climat, applicable depuis le 1er janvier 2022, limite son fonctionnement à 750 heures par an et par tranche (soit 1 500 heures au total) jusqu'à sa fermeture définitive à l'horizon 2026, quand le réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville (Manche) sera mis en service. Mais ses chaudières ne sont pas près de s'arrêter.

Projet de décret

Le 30 décembre, le ministère de la Transition écologique a en effet lancé une [consultation publique](#) en vue de relever de 130 % le plafond d'utilisation des deux dernières centrales à charbon françaises (Cordemais et Saint-Avold, en Moselle) sur janvier-février.

Le projet de décret prévoit de rehausser le plafond d'émission de gaz à effet de serre de 0,7 à 1 kilotonne d'équivalents CO2 par mégawatt de puissance électrique installée pour les deux premiers mois de l'année 2022. Cela correspond à environ 1 000 heures de fonctionnement durant cette période, précise le texte.

Pour Cordemais, cela équivaut à 2 000 heures (1 000 heures par tranche) et près de 3 500 heures sur l'année.

« Vigilance renforcée »

L'objectif est de redonner des marges de production électrique uniquement sur la période hivernale la plus problématique en janvier et février 2022.

Il y a quelques semaines, RTE (Réseau de transport d'électricité) a en effet placé l'hiver 2021-2022 sous vigilance renforcée du fait d'une faible disponibilité du parc nucléaire. (...)

Essentielle pour la sécurisation de l'alimentation électrique du Grand Ouest, la centrale de Cordemais va donc pouvoir tourner 2 000 heures d'ici la fin février, au lieu des 1 500 heures théoriquement prévues jusqu'à la fin de l'année.(...)

Le dossier Ecombust rouvert

Au passage, l'élu CGT se félicite que le ministère de la Transition écologique ait rouvert le dossier Ecombust, le projet de conversion de la centrale à la biomasse abandonné par la direction d'EDF cet été.

Une réunion est prévue le 14 janvier au ministère avec EDF et deux industriels prêts à s'impliquer dans le projet, en lieu et place du groupe Suez. Un motif d'espoir pour le syndicat, qui défend le projet Ecombust depuis le début.

Centrale de Cordemais. « C'est un retour en arrière »

Cet hiver encore, la centrale à charbon d'EDF produira davantage ce que la loi climat autorise. « Une situation prévisible », regrette l'association Virage énergie climat.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/centrale-de-cordemais-c-est-un-retour-en-arriere-e9930bbc-2d35-11ed-b51f-5704b8d091a6>

« **Tout le monde joue la surprise, mais cela était prévisible** », lâche Martin Fonteneau, porte-parole de l'association Virage énergie climat Pays de la Loire. [La centrale à charbon de Cordemais, dont la fermeture a été programmée à plusieurs reprises, sera de nouveau mise à contribution cet hiver.](#) Le gouvernement devrait permettre, comme c'était le cas ces deux dernières années, de dépasser le plafond d'émission de gaz à effet de serre, prévu par la loi Énergie climat.

« C'est un retour en arrière », poursuit Martin Fonteneau. Vu la crise de l'énergie, « la centrale est utile et permet de sécuriser le réseau. Mais si on avait mené ces dernières années une autre politique, on aurait pu se passer du charbon dès maintenant ».

Comment ? « En misant sur la rénovation thermique des bâtiments et en développant plus tôt les énergies renouvelables. » Car la centrale de Cordemais brûle du charbon surtout l'hiver, lors des pics de consommation, liés au chauffage.

« Mais les décisions n'ont pas été prises lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, regrette Martin Fonteneau. Au contraire, on a tout fait pour maintenir la centrale. »

L'association, qui ambitionne de développer une expertise citoyenne sur le climat, n'a jamais caché ses doutes sur [le projet de reconversion de la centrale à charbon, Ecombust](#). Lequel vise dans un premier temps à remplacer une partie du charbon par des pellets et de construire à terme une usine de fabrication de granulés de bois.

« Nous, nous continuons de défendre la construction de petites centrales, basées sur la biomasse, qui produisent en cogénération de la chaleur et de l'électricité. Ça serait bien plus rentable que Cordemais », insiste Martin Fonteneau.

Le préfet des Pays de la Loire, Didier Martin, lors de sa conférence de presse de rentrée, ce lundi 5 septembre, a d'ailleurs évoqué l'avenir de la centrale : **« Il conviendra de réfléchir à continuer d'y produire de l'électricité mais sans le charbon. »**

Entretien. « Il faut se contenter de l'instant présent » : comment être écolo et garder le moral ?

<https://www.ouest-france.fr/environnement/climat/entretien-il-faut-se-contenter-de-l-instant-present-comment-etre-ecolo-et-garder-le-moral-160fac5c-39a4-11ed-a939-a7e1706647a0>

Un excellent interview dans OF de Laure Noualhat, journaliste et autrice engagée de longue date dans le combat climatique...

En conclusion :

(...) Quelles sont les raisons d'espérer aujourd'hui ? En avez-vous trouvé ?

Je ne peux pas vous donner d'éléments positifs, mais si on pouvait avoir un espoir, ce serait la prise de conscience collective, qui déboucherait sur un autre rapport au désir et à la société.

Mais la meilleure chose à faire c'est d'abandonner l'espoir, et de se mettre en mouvement : agir là où on peut agir, faire ce qu'on a à faire. Un peu comme les gens qui vivent sur les pentes du volcan Stromboli : on sait que ça va péter, mais on vit quand même. Le ressort est là : il faut se contenter de l'instant présent.

Pour répondre à la question que vous posez dans votre livre, est-ce que c'est possible d'être écolo sans finir dépressif ?

Je pense qu'il est possible de ne pas être accablé, terrassé ou apathique dans son lit. Par contre, on ne peut pas être écolo sans être lucide. Je dis à tous les gens qui ne se sentent pas bien dans la société actuelle, c'est un signe de bonne santé mentale que d'être éco-anxieux, vous n'êtes pas un robot dénué de sentiments pour ce monde qui bascule.

Que les gens se rassurent, ils sont en train de sortir de leur léthargie. On les attendait depuis très longtemps, on est très contents. Et puis, être éco-anxieux en 2022, c'est chouette car il y a énormément de communautés. **La clé, c'est de ne pas rester seul face à cela, il faut le partager, aller dans des groupes de parole, vous trouverez forcément des gens avec lesquels agir et vous mettre en mouvement.**